

## **COMITE D'HONNEUR**

<b>M. Nicolas DESCHAUX</b>	Président de la F.F.S.A.
<b>M. Marc ROY</b>	Président du Comité du Centre
<b>M. Gilles GUILLIER</b>	Président de l'A.S.A.C.O. Perche Val de Loire
<b>M. Xavier BEAUVALLET</b>	Président départemental de l'ACO
<b>M. René QUEFFELEC</b>	Vice Président de l' A.C.O
<b>M. François BONNEAU</b>	Président du Conseil régional Cœur de France
<b>M. Maurice LEROY</b>	Président du Conseil Général du Loir et Cher
<b>M. Patrick MAUPU</b>	Maire de Montrichard
<b>M. J Michel MIJEON</b>	Maire de Chissay en Touraine
<b>M. Franck AUGIAS</b>	Maire de Chisseaux
<b>M. Jean LHOSTE</b>	Maire de St Georges sur Cher
<b>M. Michel MERGOT</b>	Maire de Epeigné les Bois

**COMITE REGIONAL DU SPORT  
AUTOMOBILE DU CENTRE**

**ASACO PERCHE VAL DE LOIRE**

**VAL DU CHER COMPETITION**

**LE VILLIERS**

**37320 SAINT BRANCHS**

**Tél = 02.47.26.33.76 - Fax = 02.47.26.37.61**

**Tel = 06.80.30.53.08**

**PROGRAMME - HORAIRES**

Parution du règlement.....	Le 2 Mars 2009	17 JAN. 2009
Ouverture des engagements .....	Le 2 Mars 2009	OK/2009
Clôture des engagements.....	Le 06 Avril 2009	
Parution du road-book .....	Le 11 avril 2009	
Dates et heures des reconnaissances.....	Samedi 11 – Dimanche 12 – Vendredi 17 avril – de 8 H 00 à 21 H 00	
A retirer Bar Le Cheval Blanc 16 rue de Blois .....	41400 MONTRICHARD,	
Bar du Centre Rue Nationale .....	41400 MONTRICHARD	Tél : 02.54.32.00.43
Bar du Commerce .....	41400 MONTRICHARD	
Vérifications des documents et des voitures .....	Samedi 18 avril 2009 = 08 H 00 à 11 H 45	
.....	Hall des Sports (gymnase) Montrichard	
Heure de mise en place du parc de départ.....	Samedi 18 avril 2009 = 08 H 00	
Première réunion du collège des commissaires sportifs	Samedi 18 avril 2009 = 9 H 00	
	Hall des Sports (gymnase) Montrichard	
Publication des équipages admis à prendre le départ....	Samedi 18 avril 2009 = 12 H 15	
	Hall des Sports (gymnase) Montrichard	
Départ du 1er concurrent du Rallye.....	Samedi 18 avril 2009 = 12 H 45	
.....	Hall des Sports (gymnase) Montrichard	
Publication du résultat provisoire après l'ES 1 .....	Samedi 18 avril 2009 = 15 H 15	
	Hall des Sports (gymnase) Montrichard	
Départ dans l'ordre du classement provisoire après l'ES 1	Samedi 18 avril 2009 = 15 H 21	
	Hall des Sports (gymnase) Montrichard	
Arrivée du premier concurrent .....	Samedi 18 avril 2009 = 23 H 11	
	Place du Général de Gaulle Montrichard	
Vérification finale au Garage PEUGEOT, 132 rue de Tours, 41400 MONTRICHARD		
Publication du classement du Rallye	30 mn après l'arrivée du dernier concurrent	
Remise des prix suivie d'un vin d'honneur.....	Dimanche 19 avril 2009 = 10 H 00	
	Hall des Sports (gymnase) MONTRICHARD	

## **ARTICLE 1- ORGANISATION**

L'A.S.A.C.O. PERCHE-VAL DE LOIRE organise les 18/19 avril 2009, le 8<sup>ème</sup> **Rallye National du Jardin de la France** en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'association VAL DU CHER COMPETITION en qualité d'organisateur technique.

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A., sous le permis d'organisation n° en date du

**F. F. S. A.**  
PERMIS D'ORGANISATION  
N° .....36.....  
DATE 02.02.09

### **Comité d'organisation :**

**Président :** Jacques COURTIN  
**Membres :** Tous les membres de L'Association Val du Cher Compétition  
**Secrétariat du rallye :** Jacques COURTIN  
Le Villiers  
37 320 – SAINT BRANCHS  
Tél : 02.47.26.33.76 Fax : 02.47.26.37.61  
Jacques-courtin@wanadoo.fr

### **Permanence du Rallye**

La Permanence du rallye se tiendra Hall des Sports (gymnase) MONTRICHARD du 18 avril 08 H 00 au 19 avril 10 H 00

### **Organisateur du Rallye**

VAL DU CHER COMPETITION LE VILLIERS 37320 SAINT BRANCHS

## **1-1- OFFICIELS DE L'EPREUVE**

Commissaires Sportifs : Président :	Alain LAFONT	Licence n° 4723
Membres :	Maurice BRETHEAU	Licence n° 2213
	Rémy DUMOND	Licence n° 3808
Directeur de course :	Serge FAUVEL	Licence n° 2517
Directeur de course adjoint PC :	Guy BOUCHER	Licence n° 4297
Directeur de course adjoint :	Odile DELERUE	Licence n° 4282
Directeur de course ES :	Alain AUBERT	Licence n° 4287
Directeur de course adjoint ES :	Gilles GUILLIER	Licence n° 2504
Directeur de course ES :	Jean Pierre PELLETIER	Licence n° 8533
Directeur de course adjoint ES :	Pierre MOINDROT	Licence n° 3242
Médecin chef :	Docteur BELIN. F	
Commissaire Technique Responsable :	Daniel LEFORT	Licence n° 6085
Commissaires Techniques :	Sylvain MENORET	Licence n° 8845
	Regis BEREAU	Licence n° 136886
	Philippe COURTIN	Licence n° 42190
Chargé des Relations concurrents :	Claude HERVIEU	Licence n° 22448
Chargé des relations avec la presse :	Jacques COURTIN	Licence n° 6233

## **1-2- ELIGIBILITE**

Le 8<sup>ème</sup> Rallye National du Jardin de la France compte pour :

- La COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2<sup>ème</sup> DIVISION.
- Les CHAMPIONNATS DE L'A.C.O.
- Le CHAMPIONNAT DU COMITE REGIONAL DU CENTRE.
- Les CHAMPIONNATS DE L'A.S.A.C.O. PERCHE VAL DE LOIRE.

### **1-3- VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le SAMEDI 18 avril de 08 H 00 à 11 H 30 Hall des Sports (gymnase) MONTRICHARD.

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 18 avril de 08 H 15 à 11 H 45 Hall des Sports (gymnase) MONTRICHARD

Les vérifications finales seront effectuées au Garage PEUGEOT , 132 rue de Tours , 41400 MONTRICHARD , au prix de la main d'oeuvre ( 45 Euros TTC ).

### **ARTICLE 2- ASSURANCES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### **ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES**

#### **3-1- DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

3-1-5 – Toute personne qui désire participer au 8ème Rallye National du Jardin de la France doit adresser au secrétariat du Rallye, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le lundi 6 avril 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi).

3-1-10 - Le nombre d'engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3-1-11-1 – Les droits d'engagements sont fixés :

Avec la publicité obligatoire des organisateurs : 380,00€

Sans la publicité obligatoire des organisateurs : 760,00€

3-1-12 - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

#### **3-3- ORDRE DE DEPART**

3-3-1- Le départ de la 1<sup>ère</sup> section sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête pour la section 1

Le départ de la 2<sup>ème</sup> section se fera dans l'ordre du classement officiel partiel de la première spéciale

### **ARTICLE 4- VOITURES ET EQUIPEMENTS**

#### **4-1 – VOITURES AUTORISEES**

Conforme au règlement standard FFSA

#### **4-3 – ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée sur le R22 le long du Cher à Chisseaux

### **4-3-2-3 – LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES**

Conforme au règlement standard FFSA

### **ARTICLE 5- PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### **ARTICLE 6- SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **6-1- DESCRIPTION**

Le 8<sup>ème</sup> Rallye National du Jardin de la France représente un parcours de 230,400 kms. Il est divisé en 1 étape et 4 sections

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 100,400 kms. Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 – 3 – 5 – 7 = 11,000 kms à faire 4 fois chacune le samedi 18 avril
- ES 2 – 4 – 6 - 8 = 14,100 kms à faire 4 fois chacune le samedi 18 avril

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

#### **6-2- RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6-2-6 – Les reconnaissances auront lieu le samedi 11 avril, le dimanche 12 avril et le vendredi 17 avril de 8h00 à 21h00. Reconnaissances limitées à 3 passages, des contrôles seront effectués.

### **ARTICLE 7- DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7-2- DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

7-2-11 - Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route = combinaison blanche
- Chef de poste = combinaison blanche

7-5 Epreuves spéciales (ES)

Les dépanneuses présentent au départ des épreuves spéciales sont à la disposition du Directeur de Course dans l'unique but, si nécessaire de libérer la route.

***L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des ES, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.***

### **ARTICLE 8- RECLAMATIONS - APPELS**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### **ARTICLE 9- CLASSEMENT**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## **ARTICLE 10-P- PRIX – COUPES**

PRIX EN ESPECES: 17 000 Euros seront distribués de la façon suivante :

COUPES: 30 coupes minimum seront distribuées.

### **REPARTITION :**

<u>SCRATCH</u>	1 <sup>er</sup>	680 Euros
	2 <sup>ème</sup>	420 Euros
	3 <sup>ème</sup>	300 Euros
	4 <sup>ème</sup>	150 Euros
	5 <sup>ème</sup>	75 Euros

<u>GROUPE</u>	1 <sup>er</sup>	150 Euros
	2 <sup>ème</sup>	110 Euros
	3 <sup>ème</sup>	75 Euros

si moins de 4 partants , les prix au groupé seront divisés par 2.

<u>CLASSE</u>	1 <sup>er</sup>	380 Euros
	2 <sup>ème</sup>	250 Euros si plus de 3 partants.
	3 <sup>ème</sup>	200 Euros si plus de 7 partants.
	4 <sup>ème</sup>	140 Euros si plus de 10 partants.
	5 <sup>ème</sup>	110 Euros si plus de 12 partants
	6 <sup>ème</sup>	80 Euros si plus de 15 partants

<u>FEMININ</u>	1 <sup>ère</sup>	180 Euros
----------------	------------------	-----------

### **LES PRIX SONT CUMULABLES.**

**Les voitures KIT CAR et WRC seront rattachées à leur classe de base pour les prix remis à la classe (exemple : A5 KIT CAR récompensé dans la classe A5 ou A8 WRC dans la classe A8).**

La remise des prix aura lieu le dimanche 19 avril 2009 hall des sports de Montrichard à 10H00

### **DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Au cours des reconnaissances et dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et conducteurs devront respecter les prescriptions et interdictions prévues à la réglementation générale des rallyes ( FRANCE AUTO 2009).

**Une surveillance sera effectuée par les organisateurs et la gendarmerie**

Aucun véhicule d'assistance et plateau seront tolérés aux abords des vérifications techniques et du parc pendant toute la durée de l'épreuve. Ils devront rester sur le parking de l'Espace Culturel et Sportif de MONTRICHARD.